



AVIS

Objet: J. Hertges – Prélèvement d'eau du cours d'eau «Mamer» aux fins d'arrosage d'un jardin à Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Madame la Ministre de l'Environnement du 19 octobre 2022, réf EAU/AUT/22/0436, concernant le prélèvement d'eau du cours d'eau « Mamer » aux fins d'arrosage d'un jardin à Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 31 octobre au 9 décembre 2022 inclus.

Mersch, le 28 octobre 2022
le secrétaire le bourgmestre

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, and the second is on the right. In the center, there is a circular official stamp. The stamp contains the coat of arms of Mersch and the text "Administration Communale" around the top edge and "MERSCH" at the bottom. The stamp is partially overlaid by the signatures.

